

ONICL 0397 /DC/SCI

Rabat, le 18 FEV. 2019

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/DC/AMI/03/2019
POUR PARTICIPER AUX APPELS D'OFFRES
POUR L'APPROVISIONNEMENT DU PAYS EN CEREALES, LEGUMINEUSES ET
PRODUITS DERIVES**

L'ONICL lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour délivrer aux candidats admis une Attestation d'Admissibilité qui les dispense du dépôt de certaines pièces du dossier administratif lors des appels d'offres pour l'approvisionnement du pays en céréales, légumineuses et produits dérivés organisés durant la campagne 2019-2020 (1^{er} juin au 31 mai).

Le présent AMI est ouvert aux opérateurs exerçant la profession du commerce des céréales et des légumineuses et ayant déposé auprès de l'ONICL, contre récépissé, une déclaration d'existence conformément à la loi 12-94 (Art. 11) relative à l'ONICL et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses.

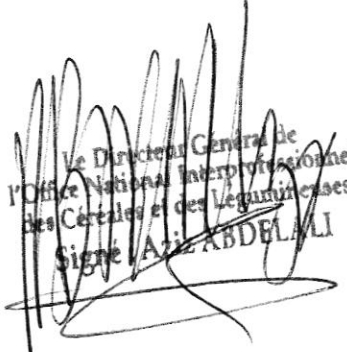
Cet AMI est régi par les dispositions du Règlement RC-AMI/DC/01/2019. L'article 3 de ce règlement précise la liste des pièces justificatives que les candidats doivent fournir.

Les candidats qui désirent participer à cet AMI peuvent retirer le dossier s'y rapportant (RC et le présent avis) au siège de l'ONICL, sis au 3, avenue Moulay Hassan, Rabat. Ce dossier est également disponible sur le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et sur le site web de l'ONICL (www.onicl.org.ma).

Les plis sont, au choix des concurrents, soit :

- déposés, contre récépissé, au bureau d'ordre de l'ONICL, à l'adresse sus-indiquée;
- envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception ;

Les candidats sont tenus de déposer leur dossier au **plus tard le 22 mars 2019 à 16h.** ✓


Le Directeur Général de
l'Office National Interprofessionnel
des Céréales et des Légumineuses
Signé : AZIZ ABDELALI

D/N° 127/02/2019.